

N°2017-09-18

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix-sept, le 26 octobre à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 octobre 2017 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à la salle des fêtes de Sornac.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

M. Christophe Arfeuillère qui a donné pouvoir à Mme Mady Junisson ;
Mme Véronique Bénazet qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Saugeras ;
M. Daniel Couderc qui a donné pouvoir à M. Michel Guitard ;
Mme Nathalie Delcouderc-Juillard qui a donné pouvoir à M. Philippe Brugère ;
M. Baptiste Galland qui a donné pouvoir à M. Claude Bauvy ;
Mme Annie Gonzalez qui a donné pouvoir à M. Éric Cheminade ;
M. Gilles Magrit qui a donné pouvoir à M. Marc Bujon ;
Mme Dominique Miermont qui a donné pouvoir à M. Serge Guillaume ;
Mme Laurence Monteil qui a donné pouvoir à Mme Françoise Béziat ;
Mme Marilou Padilla-Ratelade qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre Guitard ;
M. Philippe Pelat qui a donné pouvoir à M. Michel Pesteil ;
Mme Marie-Hélène Pommier qui a donné pouvoir à M. Jean-Paul Bourre ;
M. François Ratelade qui a donné pouvoir à M. Pascal Montigny ;
Mme Valérie Serrurier qui a donné pouvoir à M. Dominique Guillaume ;

M. Jean-Marc Bodin, excusé (non représenté) ;
M. Éric Bossaert, excusé (non représenté) ;
M. Michel Bourzat, excusé (représenté) ;
M. Robert Bredèche, excusé (non représenté) ;
M. Daniel Caraminot, excusé (représenté) ;
Mme Christine Da Fonseca, excusée (non représentée) ;
Mme Sandra Délibit, excusée (non représentée) ;
M. Guy Faugeron, excusé (représenté) ;
M. Pierre Fournet, excusé (non représenté) ;
M. Robert Gantheil, excusé (non représenté) ;
M. Xavier Gruat, excusé (non représenté) ;
Mme Chantal Guivarch-Paisnel, excusée (non représentée) ;
M. Michel Lefort-Lary, excusé (représenté) ;
M. Bernard Maupomé, excusé (non représenté) ;
Mme Christiane Monteil, excusée (non représentée) ;
M. Gérard Moratille, excusé (non représenté) ;
Mme Martine Pannetier, excusé (non représentée) ;
M. Didier Péneloux, excusé (représenté) ;
Mme Sylvie Prabonneau, excusée (non représentée) ;
M. Joël Pradel, excusé (représenté) ;
M. Marc Ranvier, excusé (non représenté) ;
M. Bernard Rouge, excusé (non représenté) ;
M. Jean-Claude Sangoï, excusé (non représenté) ;
M. Michel Saugeras, excusé (représenté) ;
M. Jean-Michel Taudin, excusé (non représenté) ;

M. Jérôme Valade, excusé (non représenté) ;
M. Gérard Vinsot, excusé (non représenté).

Certifié exécutoire après transmission en sous-préfecture
À Ussel, le 31/10/17
Le président,

Alain Guéguen est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membre en exercice = 103 // présents = 68 // pouvoir(s) = 14 // votants = 82

Transfert de l'actif et du passif du SIVOM de La Courtine pour la compétence déchets ménagers et assimilés

Le président explique que dans le cadre du transfert de compétence « déchets ménagers et assimilés » du Syndicat Intercommunal de La Courtine vers Haute Corrèze Communauté, il convient d'établir un procès-verbal de transfert de l'actif et du passif.

Il est rappelé dans ce document

- l'objet du procès-verbal,
- l'état des biens,
- l'administration des biens,
- le transfert du passif,
- le transfert budgétaire relatif à l'excédent de fonctionnement de 100 000 € consenti par le syndicat,
- le transfert du personnel lié à la compétence.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une voix contre et 81 voix pour, le conseil communautaire :

- d'approuve le contenu du procès-verbal de transfert de l'actif et passif,
- dit que cette décision sera notifiée au syndicat intercommunal de La Courtine,
- autorise le président à signer le procès-verbal joint au présent rapport.

Pour extrait conforme,
À Sornac, le 26 octobre 2017
Le président,
Pierre Chevalier



Envoyé en préfecture le 07/11/2017

Reçu en préfecture le 07/11/2017

Affiché le

ID : 019-200066744-20171026-20170918-DE

BOURNEVILLE